

Formation Amiante sous-section 4 Opérateur de chantier

Personnes concernées

Tout salarié intervenant sur des opérations susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante R4412-139 du code du travail

Objectif

Préparer son poste de travail, **connaitre** les procédures de contrôle, **identifier** les dysfonctionnements, **appliquer** les procédures d'urgence.

Parcours pédagogique

Accueil

Présentation de l'équipe, des stagiaires et des objectifs de la formation.

L'AMIANTE PRODUIT ET PATHOLOGIE

- Connaitre les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé.
- Connaitre les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et être capable d'alerter.

PREPARATION ET PRISE DE POSTE

- L'analyse des risques et les moyens de prévention
- Appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires.

LA REGLEMENTATION :

- Les risques et la prévention
- La surveillance médicale
- Les fiches d'attestation d'exposition
- Le droit de retrait
- L'élimination des déchets

Durée : 2 jours consécutifs

(14 heures)

Pré requis

Aptitude médicale au port de l'ARI.

Méthode pédagogique

Présentation théorique,

Application pratique au travers d'exemple concret et de retour d'expérience,

Application pratique.





FORMATION

Validité : 3 ans

Recyclage : 1 jour

Moyens pédagogiques

Documentation type utilisée couramment en entreprise :

- ✓ fiches d'analyse de risque
- ✓ cartographie des risques
- ✓ Matériel nécessaire aux interventions de ce type.

La formation est dispensée par des formateurs assurant des missions techniques auprès des entreprises et formés régulièrement.

Formation Amiante sous-section 4 Opérateur de chantier

VALEUR LIMITE D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE ET E.P.C

- Les méthodes de réduction d'émission de fibres,
- Les procédures de contrôle,
- Le rôle des équipements de protection collective,
- Identifier les dysfonctionnements.

E.P.I ET INTERVENTION EN ZONE CONFINÉE

- Les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés.

LES DECHETS AMAINTE

- Appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination.

LES PROCEDURES D'URGENCE

- Appliquer la conduite à tenir dans les situations d'urgence et anormales.

EVALUATION THEORIQUE

- Q.C.M

EVALUATION PRATIQUE

- Evaluation des risques en salle,
- Elaboration du mode opératoire,
- Procédure d'habillage et mise en place des protections respiratoires adaptées à l'intervention.

Attestation de formation délivrée en fin de formation